

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)
Membres absents : M. DESEILLE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Muséum-Jardin des Sciences - Festival "A pas contés" - Mise à disposition du planétarium pour la présentation d'un spectacle - Convention de partenariat à passer entre la Ville et l'Association Bourguignonne Culturelle

Mme Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Association Bourguignonne Culturelle fêtera, en 2010, les dix années d'existence du festival « A pas contés ». Le Muséum -Jardin des Sciences souhaiterait s'associer à cet événement, qui doit être organisé du 28 janvier au 13 février 2010, par le prêt de la salle du planétarium pour la présentation d'un spectacle issu de la programmation du festival.

Ainsi, il ferait découvrir, les 10, 11 et 12 février à 10 heures et 14 heures 30, soit six représentations, par l'intermédiaire de l'ABC, un spectacle audiovisuel conté d'initiation à l'astronomie intitulé « l'Epopée de l'Univers », à destination du jeune public.

Ces représentations, d'une durée de cinquante minutes, seraient suivies d'un temps de débat d'environ une demi-heure au cours duquel l'artiste, Monsieur Henri Marc Becquart, pourrait répondre aux questions des enfants et expliquer son métier.

L'association se chargerait des réservations, de l'encaissement des ventes ainsi que de l'accueil sur place du public. Le Muséum - Jardin des Sciences l'accompagnerait pour le placement du public dans la salle du planétarium et dans la mise en place des vidéos du spectacle.

Les droits et obligations des parties sont définis dans le projet de convention annexé au rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :


1- donner votre accord, dans le cadre du festival "A pas contés", à la mise à la disposition du planétarium du Muséum-Jardin des Sciences au bénéfice de l'Association Bourguignonne Culturelle, dans les conditions proposées ;

2- approuver le projet de convention de partenariat à passer entre la Ville et cette dernière, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 5/02/10

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 FEV. 2010



Festival "A pas contés"
Mise à disposition du planétarium pour la présentation d'un spectacle
Convention de partenariat entre la Ville de Dijon
et l'Association Bourguignonne Culturelle

La présente convention-cadre est établie entre

La Ville de Dijon,

représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal du 1er février 2010, ci-dessous dénommée La Ville,

et

L'Association Bourguignonne Culturelle

située 4, passage Darcy - 21000 Dijon,
représentée par son président, M. Claude Karoubi
ci-dessous dénommée l'association,

EXPOSE PREALABLE

L'Association Bourguignonne Culturelle est une association dijonnaise qui a pour but la découverte de la musique, du théâtre, du cirque en direction du jeune public mais également au travers d'événements, d'expositions ou de conférences pour adultes.

Elle organise chaque année de nombreux spectacles en collaboration avec des artistes bourguignons et nationaux.

Le festival "A pas contés", festival international destiné aux jeunes et à tous publics, fêtera cette année ses dix ans d'existence. Il se déroulera du 28 janvier au 13 février 2010.

Chaque année, la fréquentation augmente avec la qualité des spectacles. Chaque année, le nombre d'artistes est de plus en plus nombreux à venir faire découvrir le théâtre aux enfants, de toutes origines et de toutes cultures, de tous niveaux socio-culturels, et de tous âges.

L'association sollicite le concours de la Ville pour l'organisation de certains spectacles. Ce concours prendra la forme de la mise à disposition du planétarium du Jardin des Sciences, propriété de la Ville, consentie à titre gratuit au bénéfice de l'association.

Dans ce contexte, il est intéressant de mettre en place un partenariat avec l'association pour ce festival et ainsi faire découvrir, outre le spectacle, l'établissement au jeune public en comprenant le planétarium et les expositions permanentes des deux pavillons : Raines et Arquebuse.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour but de fixer les obligations et les droits de chaque partie dans le cadre de cette occupation à titre gratuit du domaine public de la Ville.

Elle formalise la volonté réciproque des deux structures de travailler ensemble pour la réalisation de trois journées de spectacles auprès du jeune public à l'intérieur du Jardin des Sciences, à raison de deux spectacles par jour, soit six sur l'ensemble du festival.

Ceux-ci se dérouleront les 10, 11 et 12 février 2010 à 10 h et 14 h 30, seront d'une durée de 50 minutes, et seront suivis par un temps de débat en fin de spectacle avec les artistes.

Article 2 - Apport des parties

2.1 - Apports et moyens potentiels de l'association

. Organisation :

- des réservations,
- de l'accueil des enfants situé à l'entrée du planétarium,
- prise en charge du coût du cachet de l'artiste ainsi que des frais de repas.

Deux personnes de l'association seront présentes à chaque spectacle.

2.2 - Apports et moyens potentiels de la Ville

- . La Ville s'engage à mettre à la disposition de l'association le planétarium durant la durée de ces spectacles pour les trois jours.
- . La Ville prendra en charge l'aspect matériel des spectacles : une table et une chaise seront installées pour l'artiste qui fera le spectacle et le débat, ainsi qu'un vidéo projecteur servant à passer des images pendant le spectacle (sous réserve de compatibilité avec le support de l'ABC).
- . La Ville prendra également à sa charge une nuit d'hôtel pour l'artiste.

Article 3 - Communication/Promotion

Des "flyers" de communication et des affiches seront réalisés par l'association et seront apposés à l'accueil du pavillon du Raines et du pavillon de l'Arquebuse. Des "flyers" seront distribués par l'association dans le cadre du festival.

Le logo de la Ville de Dijon et du Jardin des Sciences apparaîtront sur les affiches, "flyers" et programmes du festival.

Article 4 - Responsabilités/Assurances

4.1 - Responsabilité de l'association

L'association est responsable des animations et spectacles qu'elle organise conformément à la législation et à la réglementation liées à l'accueil des publics.

4.2 - Responsabilités de la Ville

La Ville est responsable de l'organisation générale, comme prévu dans son règlement intérieur. La prise en charge du public est comprise dans son contrat de responsabilité civile des biens du bâtiment.

Article 5 - Sécurité des locaux

La capacité d'accueil du planétarium est de soixante places au maximum. L'association s'engage à ne vendre que cinquante-cinq billets pour le public et à réserver cinq places disponibles pour les organisateurs ou d'autres personnes officielles.

Pour des raisons de sécurité, aucun débordement ne sera accepté. La sécurité des locaux sera assurée par le Jardin des Sciences, qui a à disposition trois personnes formées "SSIAP 1 et 3", pouvant assurer l'accueil et la sécurité du public, et de l'évacuation en cas de besoin.

Article 6 - Gratuité de l'occupation

Cette mise à disposition temporaire est consentie à titre gratuit et l'association ne supportera aucune charge.

Article 7 - Conditions d'occupation du local

L'Association s'engage à respecter la propreté des lieux. Toutes dégradations constatées par la Ville, qu'elles soient mobilières ou immobilières, seront à la charge financière de L'Association.

Article 8 - Reconduction/Résiliation

La présente convention est conclue pour la durée des trois jours de spectacles les 10, 11 et 12 février 2010.

La mise à disposition étant consentie sur le domaine public, elle présente un caractère précaire et révoquant. Dans tous les cas, la résiliation n'ouvre aucun droit à indemnité ou à attribution d'un nouveau local pour l'association.

Fait à Dijon,

Le

En deux exemplaires originaux

Le Président de l'association
Claude Karoubi

Pour la Ville de Dijon
Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué
à la culture et au patrimoine municipal,
Yves Berteloot